

MON MÉTIER DE VITICULTEUR



© Stéphane CHARBEAU



JE PRODUIS

un raisin et un vin de qualité.



JE PRÉSERVE

mon vignoble, mon environnement et mes voisins.

« Nous sommes plus de 4 300 viticulteurs à cultiver un vignoble de près de 80 000 hectares destinés à la production de l'AOC Cognac. »

LES PHYTOS PARLONS-EN !

Je traite ma vigne : pourquoi ?

Quelle que soit notre façon de travailler (bio, biodynamique, conventionnelle), nous devons, sous notre climat, traiter nos vignes pour les protéger contre les maladies et assurer une récolte de qualité.

Quelles sont les périodes de traitement ?

En fonction du risque de développement des maladies, je peux traiter ma vigne entre avril et août. Contactez-moi si vous souhaitez en être informé.

Que faire quand je traite à proximité de votre maison ?

Au moment de la pulvérisation, et par précaution, je vous conseille de rentrer votre linge, de fermer les fenêtres et d'éviter de laisser jouer les enfants dehors.

Pourquoi vous m'entendez travailler souvent tôt le matin ou tard le soir ?

Ce n'est pas pour vous embêter.

– Traiter tard le soir ou la nuit est plus efficace car la vigne est plus réceptive. Cela permet de réduire les doses de produit et de protéger entre autres les abeilles.

– Pendant les vendanges, je dois récolter le raisin en dehors des fortes chaleurs pour préserver sa qualité.

Savez-vous que certaines nuisances olfactives proviennent de produits naturels ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, certaines mauvaises odeurs peuvent provenir de produits naturels, comme le soufre.

UNE FILIÈRE ENGAGÉE

- La filière Cognac est engagée dans une démarche de viticulture durable et de certification environnementale.
- Nos objectifs sont 100 % d'exploitations engagées dans la démarche de viticulture durable d'ici 2021 et 50 % des surfaces certifiées Cognac et HVE en 2025.

UNE RÈGLEMENTATION STRICTE

- Pas de traitement par vent supérieur à 19 km/h.
- Limitation des distances à proximité des écoles, hôpitaux, maisons de retraites et habitations...
- Respect des délais avant de revenir dans le vignoble.
- Protection des cours d'eau.



ÉCHANGÉONS, APPELONS-NOUS

Nom : Prénom :

Tél. : Email :